

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 16 DECEMBRE 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2025-216

OBJET : Participation de l'Etablissement Public Paris Est Marne & Bois au Fonds de Solidarité Habitat (FSH) du Conseil Départemental du Val-de-Marne pour l'année 2025

Membres en exercice	90
Présents titulaires	51
Ne prend pas part au vote	1
Représentés	28
Absents	11

Votants	78
Abstention	0
Suffrages exprimés	78
Pour	78
Contre	0

Présents :

Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENOUESSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Dorine FUMEE, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Samuel MULLER, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN.

Représentés :

Charles ASLANGUL représenté par Virginie TOLLARD, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Bruno BORDIER représenté par Stéphane CHAULIEU, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Rodolphe CAMBRESY représenté par Tatiana SAUSSEREAU, Geneviève CARPE représentée par Jacqueline BENHAMED, Véronique CHEVILLARD représentée par Pierre CHARDON, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Thomas BERRUEZO, Carole DRAI représentée par Pierre GUILLARD, Philippe DUBUS représenté par Sophie AMAR, Téo FAURE représenté par Sylvie CHARDIN, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD représentée par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Karine PEREZ, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Laurent LAFON représenté par Annick VOISIN, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Pascale MOORTGAT représentée par Germain ROESCH, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Philippe LHOSTE, Michel OUDINET représenté par Jean-Philippe BEGAT, Mary France PARRAIN représentée par Thierry BARNOYER, Florentine RAFFARD représentée par Adrien CAILLEREZ, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE, Céline VERCELLONI représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE, Julien WEIL représenté par Pierre MIROUDOT.

Absents :

Caroline ADOMO, Marie-Laurence BEYO, Valérie BIGAGLI, Jean-Luc CADEDDU, Agnès CARPENTIER, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER, Pierre PELLÉ.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

OBJET : Participation du Territoire au Fonds de Solidarité Habitat (FSH) du Conseil Départemental du Val de Marne pour l'année 2025

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3221-12-1 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 relatif au Fonds de Solidarité Logement ;

VU le règlement intérieur du Fonds de Solidarité Habitat adopté en assemblée Conseil Départemental du Val de Marne le 16 décembre 2019 ;

VU la délibération 17-123 du 18 décembre 2017 du conseil de territoire déclarant d'intérêt territorial au titre de l'action sociale la participation financière du territoire au Fonds de Solidarité Habitat du Département ;

CONSIDERANT les aides du Fonds de Solidarité Habitat aux communes membres du Territoire Paris Est Marne & Bois ;

CONSIDERANT la nécessité d'abonder ce fonds départemental d'aide à l'accès et au maintien au logement ainsi qu'au paiement des impayés liés aux factures d'énergie et d'eau potable ;

CONSIDERANT qu'en 2024, 4 240 dossiers d'aide financière de ménages du Territoire ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de 1 389 834.02 euros ;

CONSIDERANT le nombre d'habitants à 520 267 sur le Territoire (population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2025) ;

CONSIDERANT que les modalités de calcul de la participation sont de 0,15€ par habitant de la collectivité ;

VU le budget de l'exercice 2025 ;

VU l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville du 10 décembre 2025.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la participation du Territoire au Fonds de Solidarité Habitat (FSH) du Conseil Départemental du Val de Marne au titre de l'année 2025 d'un montant de 78 040.15 euros (520 267 habitants x 0,15 €).

ARTICLE 2 :

PRECISE que cette dépense sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2025.

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,


Olivier CAPITANIO

18 DEC. 2025

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20251218-DC2025-216-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025